



Nos réf. : CF/SN/LH/AM/st/2013-13.06.06

Bruxelles, le 6 juin 2013

Concerne : Evaluation du dispositif ACS

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous avez entendu parler récemment dans la presse de l'étude d'évaluation du dispositif ACS dont bénéficie votre association. Je tiens à vous rassurer tout de suite : le but n'est pas de supprimer les contrats ACS à Bruxelles.

Créé il y a presque 25 ans par la loi programme du 30 décembre 1988, le dispositif des ACS occupe une place considérable dans notre Région et constitue un soutien indéfectible au secteur non-marchand. Il est donc impensable de lui retirer ces subventions.

Par la création de ce dispositif, le Gouvernement bruxellois souhaitait se doter des moyens pour développer une politique de création d'emplois propre à la Région et soutenir les associations et les pouvoirs publics œuvrant à son développement et au bien-être de ses citoyens. L'objectif a été atteint : vous y avez contribué grandement par votre travail et votre engagement sur le terrain et je veux vous en remercier. Il n'empêche que certains points puissent être débattus et remis en question dans le but de rendre le dispositif plus performant et plus en cohérence avec la situation actuelle de l'emploi bruxellois et les nouveaux défis de la Région.

Permettez-moi de m'arrêter d'abord sur quelques chiffres essentiels : on dénombre à Bruxelles **9.676 travailleurs bénéficiaires**, dont 63 % de femmes, d'une prime ACS, ce qui représente 2,5% de la population active de notre Région. Plus de **1.300 employeurs**, du secteur non-marchand (socio-médical, culture, sports, tourisme, loisirs) des pouvoirs locaux bénéficient de la mesure. En terme budgétaire, près de 178 millions d'euros y sont consacrés en 2010, ce qui représente environ

80% du budget des mesures pour l'emploi.

Vu l'importance prise par le dispositif, particulièrement d'un point de vue budgétaire, le Gouvernement a en effet voulu d'abord procéder à l'évaluation qui nous occupe aujourd'hui.

Cette **première évaluation globale et systématique du dispositif** depuis sa création met bien en lumière ses forces et ses faiblesses.

Ses forces :

- l'emploi ACS est un emploi de qualité, ce qui est contraire à l'idée générale que certains se font des emplois subventionnés ;
- il s'agit d'une mesure primordiale pour le tissu associatif et le secteur non-marchand en particulier ;
- et elle permet de faire travailler 2,5 % de la population active bruxelloise.

Ses faiblesses :

- une première coule de source : le système n'est pas suffisant pour répondre entièrement aux besoins du tissu associatif qui doit faire face tous les jours aux défis de plus en plus cruciaux de notre Région, notamment en raison du boom démographique ;
- plus important, il semble que la performance en matière de remise à l'emploi pourrait être améliorée sur certains points clés, à savoir : les caractéristiques du public mis à l'emploi; la qualité du parcours pendant et après l'emploi ACS; l'importance de ce budget par rapport à d'autres postes de notre politique emploi; enfin, le taux de rotation au sein du dispositif de 16,8% alors que la moyenne bruxelloise est de 10,2%.

Je veux donner à chacun l'occasion de s'approprier les conclusions de cette étude et de pouvoir les discuter, afin de pouvoir lancer le chantier des modifications nécessaires. Nous ne pouvons rester indéfiniment dans une situation de "moratoire", telle que décidée en 2009. L'enjeu est de disposer d'un **système performant** en matière d'insertion socio-professionnelle, sans mettre en péril la **satisfaction des besoins rencontrés par les associations** bénéficiaires.

Par ailleurs, je crois possible et nécessaire d'**avancer**, sur certains points qui n'impliquent pas une modification substantielle du système, mais seraient des **améliorations nécessaires et utiles** pour lesquelles il serait regrettable d'attendre. Ces modifications sont soit techniques, soit de nature à rencontrer les évolutions actuelles du marché de l'emploi et de la législation.

Je songe notamment à:

- améliorer les conditions et le cadre légal dans lequel la qualité du projet de l'association est suivie;
- améliorer le fonctionnement du dispositif, notamment au niveau d'Actiris, en cohérence avec le nouveau contrat de gestion de l'Office;
- lancer sans attendre le débat sur les conditions d'accès à l'emploi ACS, avec l'objectif d'en faire davantage profiter nos publics cibles en matière de politique d'emploi, notamment les jeunes;
- poser dès à présent la question de la durée des conventions passées entre Actiris et les associations avec l'objectif d'en faire bénéficier plus de personnes et d'améliorer le taux de rotation des bénéficiaires.

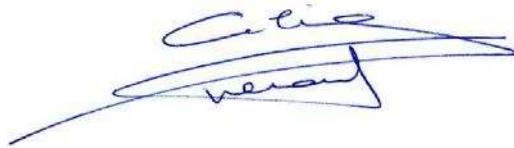
L'étude réalisée constitue un point de départ dont la qualité doit être saluée. Le processus doit maintenant être poursuivi, ce qui impliquera une **concertation** sérieuse que je souhaite la plus large

possible avec les parties concernées, dont vous êtes.

Nous avons franchi à ce propos une première étape avec la présentation et une première discussion de l'étude au Parlement. D'autres initiatives seront prises, notamment vers mes partenaires du Gouvernement bien évidemment, mais aussi les partenaires sociaux, le comité de gestion d'Actiris et les représentants du secteur non-marchand.

J'espère vous avoir rassurés sur mes intentions et convaincus qu'**une adaptation du système vise à en renforcer l'efficacité** au profit du plus grand nombre, en particulier de ceux qui en ont le plus besoin. Pour que cette adaptation soit réussie, je compte sur votre participation au débat.

D'ici là, je vous adresse mes sentiments les plus cordiaux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Céline Fremault', with a large, sweeping flourish underneath.

Céline Fremault